

**COMPTE RENDU DE LA 16ème SEANCE DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JANVIER 2003**

Le 16 janvier 2003 sur convocation régulière du Maire en date du 09 janvier 2003, le Conseil Municipal s'est réuni, salle Frédéric Bataille, sous la présidence de Monsieur Denis SOMMER, Maire en exercice. Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance à 19 h 30 et fait l'appel.

Tous les conseillers sont présents, à l'exception de :

Monsieur MANSOUR	pouvoir à Monsieur SUBILOTTE
Mademoiselle ZIANE	pouvoir à Monsieur TROSSAT
Madame DAVIAS	pouvoir à Monsieur GRILLON
Monsieur GRARADJI	absent
Monsieur PERNIN	absent
Monsieur PAINCHAUD	excusé

Désignation du secrétaire de séance

Madame VILMINOT est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

Approbation du compte-rendu de la séance du 27 novembre 2002

Monsieur CUGNEZ :

- précise que sa remarque page 12, concernant les émoluments lors de l'octroi des médailles du travail était, qu'il constatait une hausse de « seulement 5 % pour la médaille de vermeil ».

Vote : 19 pour
7 abstentions

Approbation du compte-rendu de la séance du 05 décembre 2002

Vote : 19 pour
7 abstentions

I) TRAVAUX EN REGIE 2002

Monsieur REBOURCET :

- demande à l'assemblée d'approuver les travaux en régie réalisés au cours de l'exercice 2002.

Art 6068-1	Mise aux normes électriques maternelle Pergaud	7 020,77 €
Art 6068-2	Mise aux normes électriques primaire Fort-Lachaux	5 330,53 €
Art 6068-3	Aménagement informatique dans les écoles	4 125,71 €

Monsieur REBOURCET :

- précise que ces deux derniers postes représentent un total de 9 456.24 € que l'on retrouve dans les décisions modificatives.

Art 6068-4	Réfection serres de l'annexe du centre hospitalier	7 643,75 €
Art 6068-5	Mise en place du distributeur automatique de billets Au centre commercial des Fougères	1 739,47 €
Art 6068-6	Aménagement parking de la poste	2 072.27 €

Monsieur REBOURCET :

- rappelle que l'ensemble des dépenses relatives à ces travaux sera inscrit au budget par décision modificative.

Vote : 19 pour
7 abstentions

II) DECISION MODIFICATIVE

Monsieur SOMMER :

- demande l'approbation, par l'assemblée, de la décision modificative qui reprend notamment les jeux d'écriture des travaux en régie 2002.

Section de fonctionnement

Dépenses

Art 6611-01	Intérêts des emprunts	1 000.00 €
Art 022	Dépenses imprévues	- 1 060.00 €
Art 023-01	Virement à la section d'investissement	27 992.50 €

Recettes

Art 722-01	Immobilisations corporelles	27 932.50 €
------------	-----------------------------	-------------

Section d'investissement

Dépenses

Art 21312-211	Constructions bâtiments scolaires	7 020.77 €
Art 21312-212	Constructions bâtiments scolaires	9 456.24 €
Art 2132-020	Constructions immeubles de rapport	1 739.47 €
Art 21318-823	Constructions autres bâtiments publics	7 643.75 €
Art 21318-020	Constructions autres bâtiments publics	2 072.27 €
Art 1641	Emprunts	40.00 €
Art 165	Dépôts et cautionnement reçus	20.00 €

Recettes

Art 021-01	Virement de la section de fonctionnement	27 992.50 €
------------	--	-------------

Monsieur SOMMER :

- précise que le virement à la section d'investissement servira à équilibrer les travaux en régie.

Vote : 19 pour
7 abstentions

III) LOCAL JEUNES RUE DE FLANDRES – CONVENTION AVEC HABITAT 25

Madame VILLECOURT :

- rappelle que le local jeunes du 28 rue de Picardie est un local ancien, insalubre, devenu inutilisable depuis quelques mois en raison de nombreux problèmes d'assainissement. Cependant, avant de réaliser l'extension du centre médico-social destiné à abriter notamment une salle d'activités pour les jeunes, il conviendrait que les adolescents des Fougères puissent utiliser un nouvel espace de rencontre.
- indique que l'organisme logeur Habitat 25 se propose de mettre gracieusement à disposition de la ville deux appartement T3 situés au rez-de-chaussée de l'immeuble sis 16 rue de Flandres. La ville devra réaliser de petits travaux d'aménagement afin de rendre ces locaux fonctionnels. La commune remboursera les charges et la taxe d'habitation.

Monsieur SOMMER :

- souligne que la réalisation de ces travaux d'investissement situés à l'arrière du CMS dureront environ un an.
- fait remarquer qu'il s'agit de trouver une solution provisoire permettant d'accueillir les jeunes dans des conditions décentes. Habitat 25 mettant à disposition ces appartements, il s'agit simplement d'effectuer quelques remises au propre n'engageant qu'un minimum de frais, étant donné que l'immeuble est destiné à être détruit. Il précise en outre que les jeunes auront accès uniquement au premier étage.
- indique que la remise en état de ces locaux par les services techniques sera probablement terminée début février.

Vote : Unanimité

IV) TRAVAUX O.N.F. 2003

Monsieur CONTEJEAN :

- demande à l'assemblée d'approuver les propositions de travaux faites par les agents ONF et souligne qu'il s'agit des parcelles situées autour du parcours Vita et à l'Est de la salle polyvalente.

§ Régénération de résineux sur les parcelles 9 – 33 – 34 ; régénération de feuillus sur les parcelles 9 – 11 – 27 – 32 – 33 – 34 : 7 763.22 €

Vote : Unanimité

V) CREATION D'UNE REGIE DE RECETTES POUR LE CENTRE MULTIMEDIA

Madame VILLECOURT :

- propose de créer une régie de recettes pour le centre multimédia et d'appliquer les tarifs horaires suivants :

§ 1.00 € pour les particuliers

§ 0.50 € pour les Rmistes et demandeurs d'emplois

Vote : Unanimité

VI) LOYER ANNUEL DU BUREAU DE POSTE

Monsieur SOMMER :

- expose que les travaux d'aménagement et d'extension du bureau de poste, qui permettront de porter la capacité des locaux de 66,25 m² à 135,75 m², sont en voie d'achèvement.
- informe des négociations avec le service immobilier de la poste et propose de conclure un bail commercial qui prendra effet à la fin des travaux pour la mise à disposition de l'ensemble du bâtiment (bureaux et logement).
- précise que le montant annuel de la location serait de 10 975 € au lieu de 5 146,85 € actuellement. Il justifie le doublement du loyer par le fait qu'il faut tenir compte des travaux effectués, sachant que la ville a supporté toute la partie qui touche au bâti.

Vote : Unanimité

VII) DIVERS

Madame GUICHON :

- demande pourquoi certains membres des commissions n'ont pas été invités aux vœux du Maire le 14 janvier.

Monsieur SOMMER :

- répond qu'il n'y a pas de volonté d'exclure qui que ce soit, mais qu'il s'agit peut-être d'un problème au niveau du courrier.

Monsieur CUGNEZ :

- rappelle que la commission de sécurité a visité les locaux de l'annexe de l'hôpital le 10 décembre et demande si certaines anomalies ont été relevées.

Monsieur PINTUCCI :

- acquiesce sur le fait qu'un certain nombre de travaux de remise aux normes de sécurité seraient nécessaires, mais comme l'annexe de l'hôpital va bientôt quitter Grand-Charmont pour la maison Joly, l'investissement est trop lourd par rapport au temps restant.
- informe que la direction de l'hôpital entend faire le maximum pour mettre aux normes de sécurité l'établissement jusqu'à un certain seuil de dépenses et demande l'indulgence de la commission d'arrondissement car l'annexe est vouée à disparaître.
- précise que quatre chambres sont fermées car elles ne disposent pas d'issues de secours, alors qu'elles devraient accueillir des personnes qui ne sont pas en état de se déplacer par elles-mêmes.

Monsieur CUGNEZ :

- espère que lorsque la ville récupérera les locaux, il ne sera pas nécessaire de faire des investissements trop importants.

Monsieur SOMMER :

- répond qu'à partir du moment où les services de l'hôpital ne seront plus là, il ne sera pas possible d'exploiter les bâtiments sans faire ces remises aux normes. Toutefois, il est quasi certain qu'une grande partie sera démolie.

Monsieur CUGNEZ :

- demande quel est l'investissement des pouvoirs publics pour rendre le terrain qui appartient à la ville, le plus utilisable possible sans que la ville ait à supporter le coût de démolition des bâtiments.

Monsieur SOMMER :

- répond que cela fait l'objet de négociations avec Etat, la CAPM et le Conseil Général qui peut être intéressé par un tel site, indiquant que les techniciens de l'agence d'urbanisme ainsi que ceux du Conseil Général ont déjà visité le lieu.
- précise qu'une réflexion est déjà en cours quant à la future utilisation car il est nécessaire d'avoir un projet cohérent pour l'ensemble du site en tenant compte de tous les paramètres, avant que l'hôpital ne soit transféré.

Monsieur CUGNEZ :

- demande ce qu'il en est du bâtiment 1 du Fort-Lachaux.

Monsieur PINTUCCI :

- répond que la commission de sécurité a demandé que l'ouverture des portes se fasse dans l'autre sens. Cet aménagement ne représente pas une dépense très importante. Cependant une grande partie des travaux a été faite, à savoir la mise aux normes électriques du bâtiment 1.
- précise en outre que les travaux coupe-feu étaient en cours au moment de la visite de la commission de sécurité.

Monsieur CUGNEZ :

- souhaite des explications concernant la réorganisation des services techniques.

Monsieur SOMMER :

- répond que des propositions ont été faites et seront soumises au Conseil Municipal après consultation du CTP le 22 janvier. Il s'agit de définir d'une façon plus large un certain nombre de responsabilités afin de plus impliquer les animateurs d'équipes.

Monsieur CUGNEZ :

- souhaite obtenir les dates des prochains Conseils Municipaux, sachant que cela se fait dans d'autres communes et notamment à la CAPM.

Monsieur SOMMER :

- informe l'assemblée que les prochaines dates sont le 07 février et le 07 mars, et en juin après la Pentecôte.

Monsieur GRILLON :

- demande l'adresse de l'imprimeur du bulletin municipal afin de lui communiquer directement le mot de l'opposition, attendu que depuis la création de ce mot, la majorité répond à chaque fois dans le même numéro et que l'opposition n'a pas cette possibilité.

Monsieur SOMMER :

- répond que Grand-Charmont est une des premières villes à avoir fait paraître le mot de l'opposition.
- précise qu'au prochain Conseil Municipal, un règlement sera soumis à l'assemblée, proposant de travailler à partir du règlement de la ville de Montbéliard.

Monsieur GRILLON :

- souhaite que l'esprit de la loi soit respecté et que la réponse à l'article soit faite à la parution suivante.

Monsieur SOMMER :

- indique qu'il sera répondu à toute information qui aura un caractère mensonger ou diffamatoire. Ce point sera précisé dans le règlement intérieur.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 20 h 15.